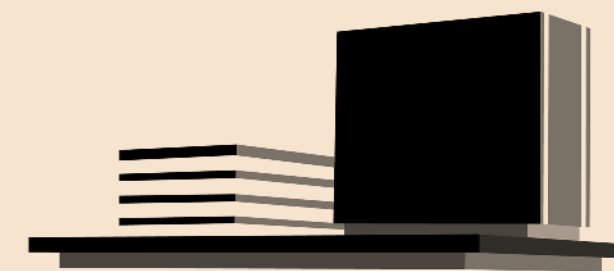


02



S'inscrire en cohérence

- A - Prolonger le paysage, du lac jusqu'à la Jallère
- B - Un axe majeur
- C - Des ponctuations paysagères

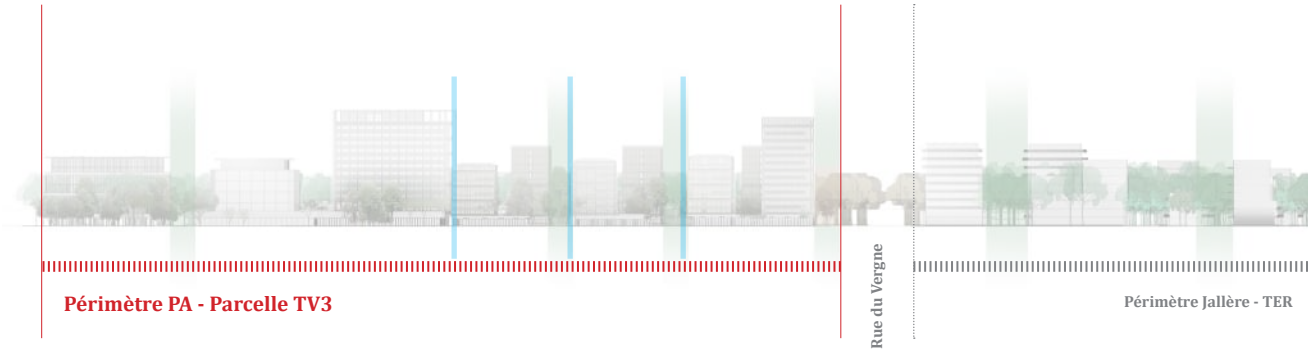
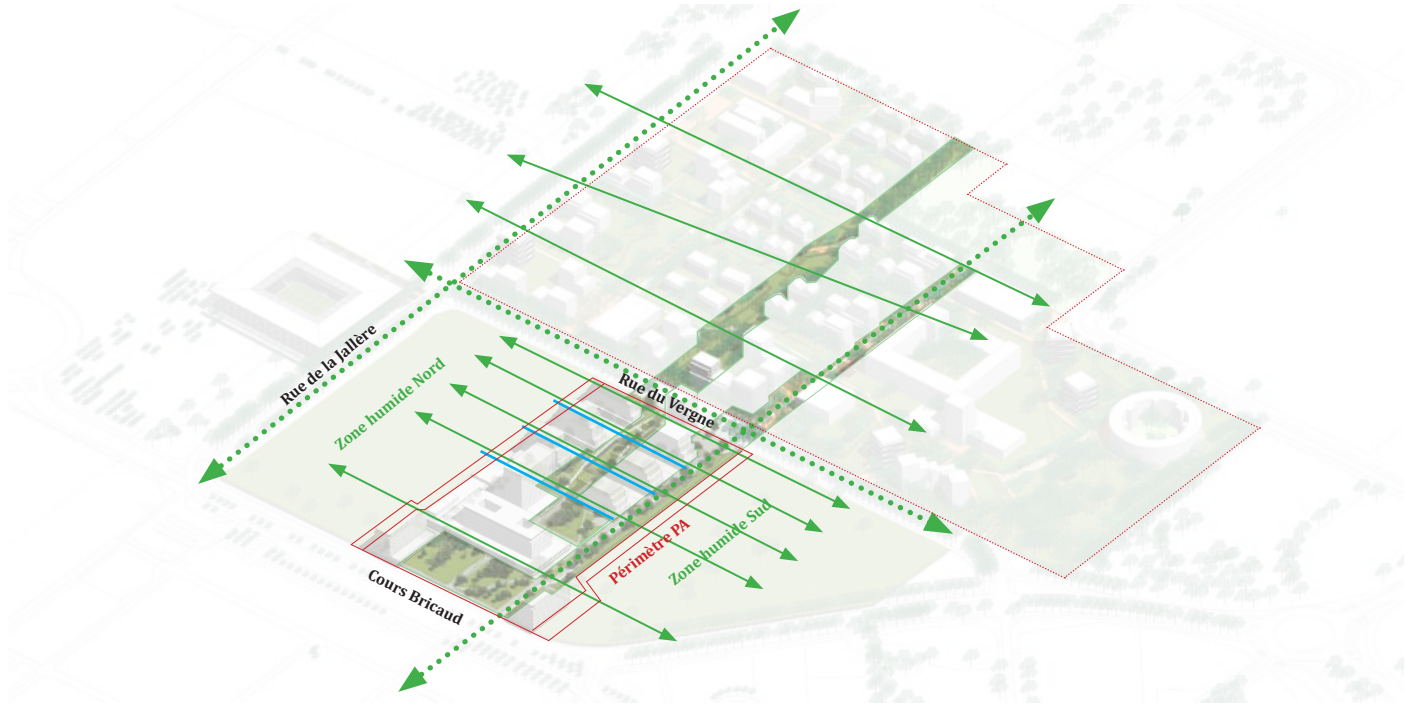


Bordeaux Lac

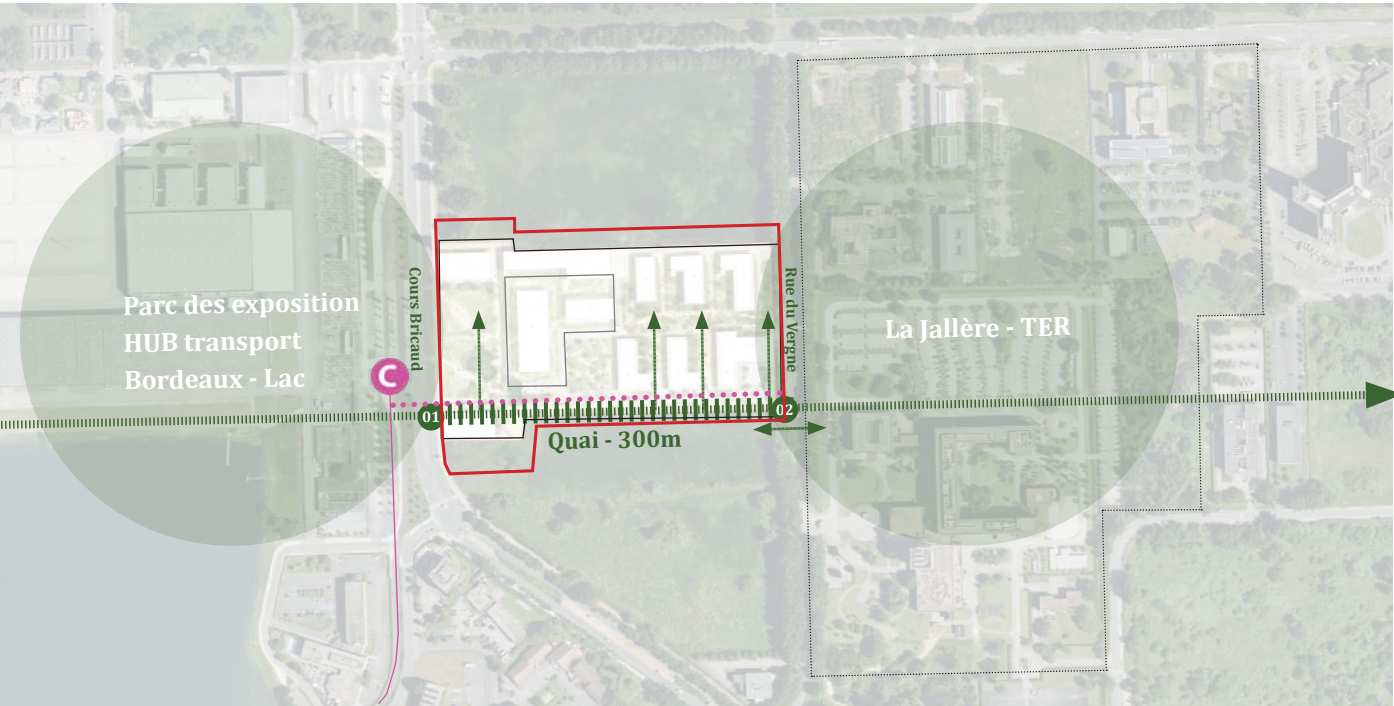
Parcelle TV3

Jallère - TER

Mise en cohérence territoriale,
par des liaisons entre quartiers, le prolongement des trames bleues et vertes, les gabarits urbains



Connecter les zones naturelles,
ainsi que les zones à urbaniser (Parcelle TV3 <=> Jallère - TER)



Un axe paysager fondateur
comme liaison à grande échelle

Créer un espace public structurant Est/Ouest

Le projet met en œuvre l’un des axes majeurs du Plan Guide TER, une grande liaison Est/Ouest traversant le site, reliant le cours Charles Bricaud à la rue du Vergne.

Cet espace public, traité comme une promenade paysagère, constitue :

- Un lien structurant pour les mobilités douces ;
- Un cadre de vie qualitatif pour les futurs usagers ;
- Une séquence paysagère intégrée au fonctionnement écologique du quartier ;

Cet axe destiné aux modes doux (piétons / vélos), créer une inter-connexion entre les différents quartiers en cours de projection. Celui-ci renvoie également les flux vers l’intérieur et le cœur de l’îlot, par des venelles perpendiculaires Nord-Sud, venant ponctuer le linéaire. Sur près de 300m, les passants et usagers peuvent découvrir le paysage préservé des zones humides de la parcelle TV4.

- 01

Accès Ouest
depuis le cours Bricaud > Le Quai

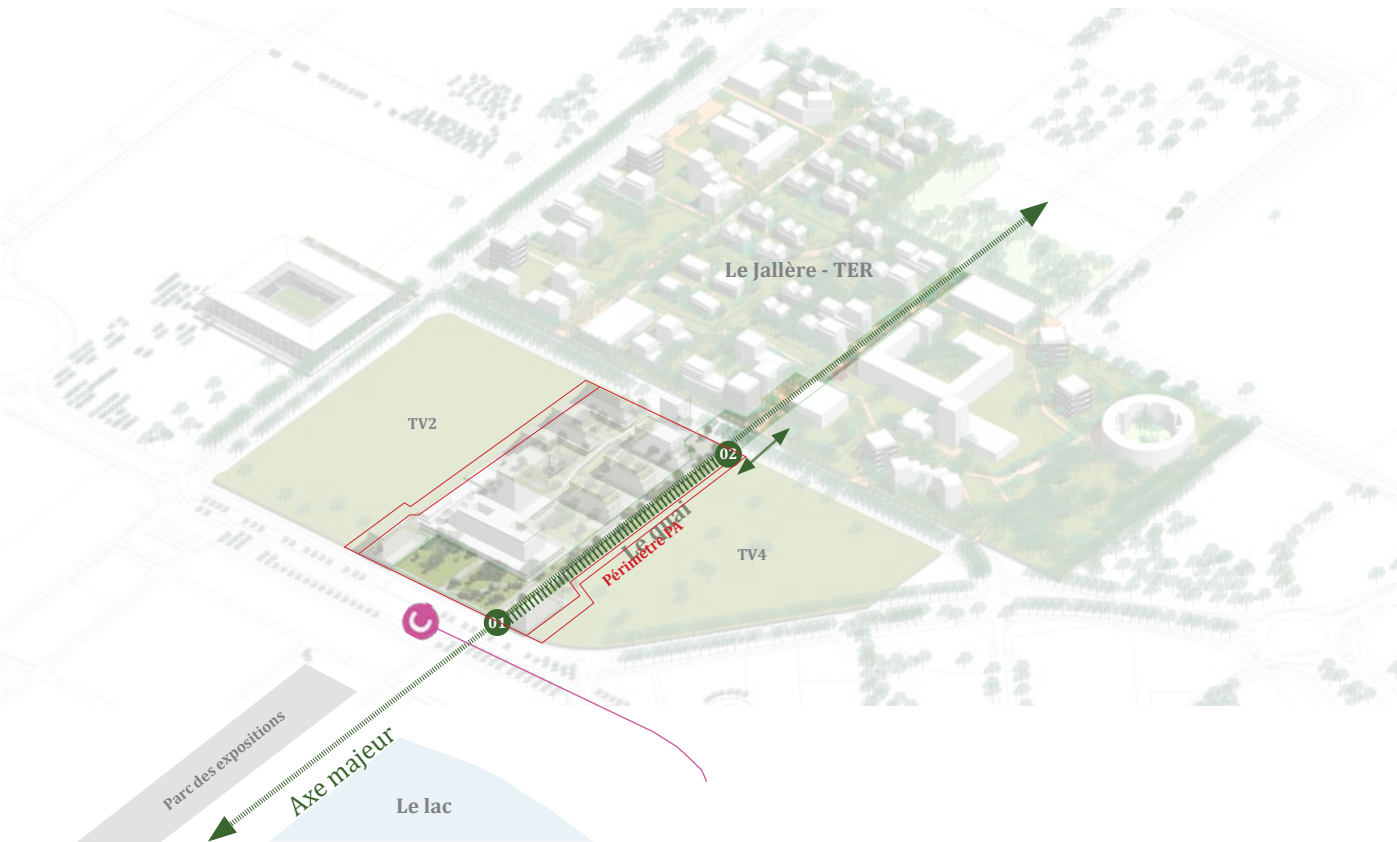
* Liaison avec la station de tramway C
«Station parc des expositions»

* Réservé aux modes doux
(piétons/vélos et services SDIS /OM)
- 02

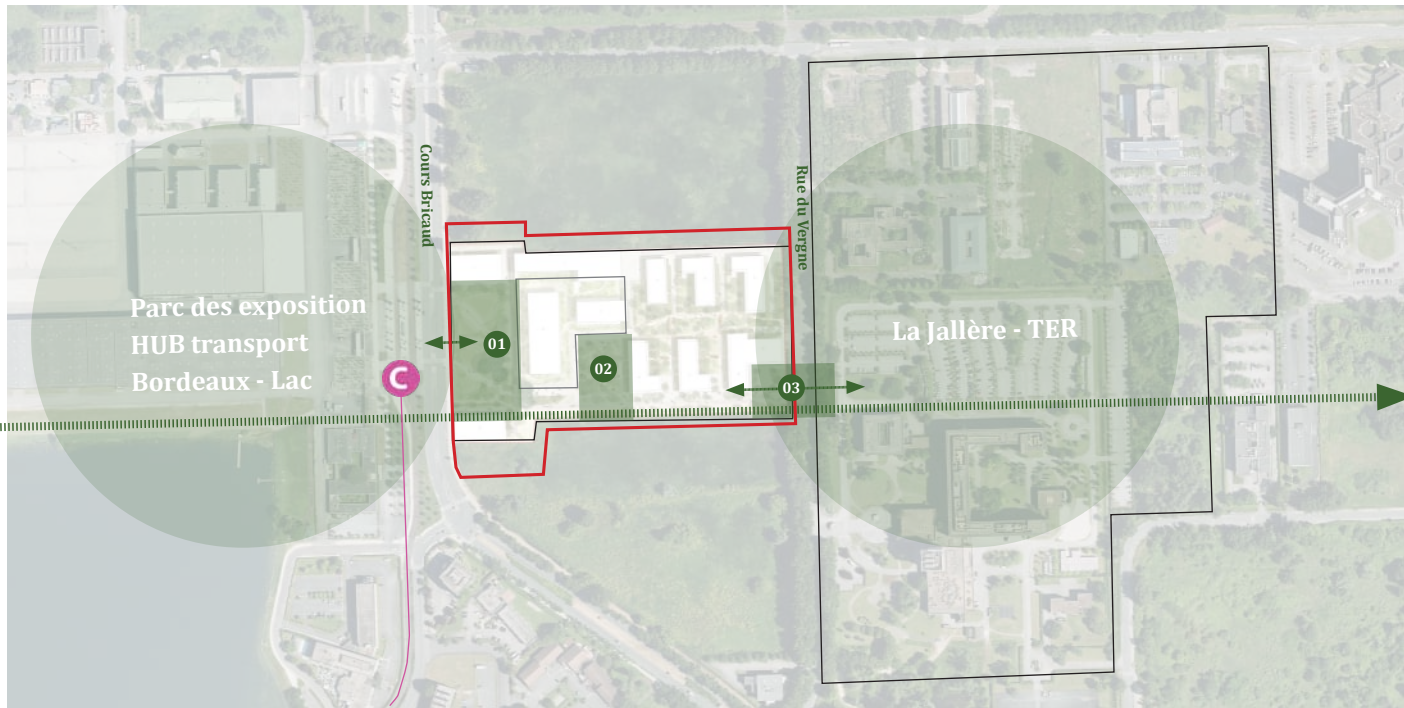
Accès Est
depuis la rue du Vergne > Le Quai

* Liaison avec le quartier «Jallère - TER»
(Interface avec la rue du Vergne)

* Réservé aux modes doux
(piétons/vélos et services SDIS /OM)



Prolonger, lier et valoriser
les contextes existants de la Jallère



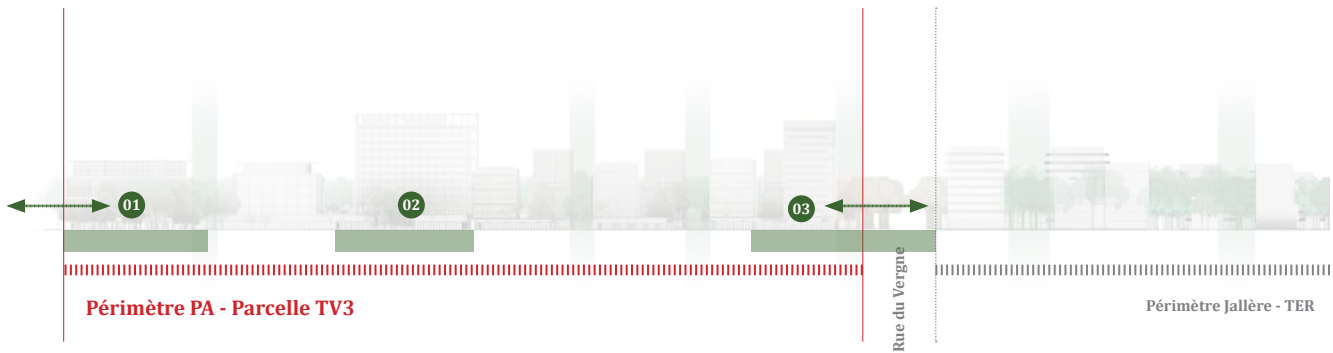
Des ponctuations paysagères
comme accroche du quartier

Afin d’accompagner le déploiement de l’axe majeur Est-Ouest, des respirations et des alcôves paysagères viennent ponctuer le parcours. Celles-ci rythment les cheminements en proposant des ambiances et des usages variés aux habitants comme aux usagers. Majoritairement en pleine terre, ces espaces naturels participent au renouveau et à l’enrichissement des sols de l’opération.

Sur la parcelle TV3, trois ponctuations sont prévues, formant un ensemble de plus d’un hectare d’espaces paysagers arborés et ombragés, constituant un cadre de vie apaisé au cœur de la Jallère.

Ces entités jouent un rôle à la fois à l’échelle du grand territoire et à celle de l’îlot. Les proues Ouest et Est assurent une accroche au contexte environnant, tant par le traitement des sols que par les programmes en rez-de-chaussée des bâtiments qui les bordent. Véritables antichambres du quai, elles offrent également le recul nécessaire face au paysage existant et accompagnent la trame urbaine mise en place. Une complémentarité entre paysage et architecture s’opère ainsi autour de ces entités identifiables, généreuses et structurantes.

- 01 Une «place nature» ouverte sur le cours Bricaud (0.6ha)
 - * Un coeur arboré dans un contexte urbain
 - * Une porte d’entrée paysagère à la parcelle
 - * Une mise en scène des bâtiments réhabilités
- 02 Une «Square actif» au coeur de la parcelle TV3
 - * Un coeur arboré pour les futurs habitants
 - * Un espace ouvert sur le grand paysage
 - * Une mise en scène des bâtiments réhabilités
- 03 Une «place» sur la rue Vergne liant les quartiers de la Jallère
 - * Une jonction active autour de la rue du Vergne
 - * Une nouvelle centralité
 - * Une porte d’entrée Est arborée



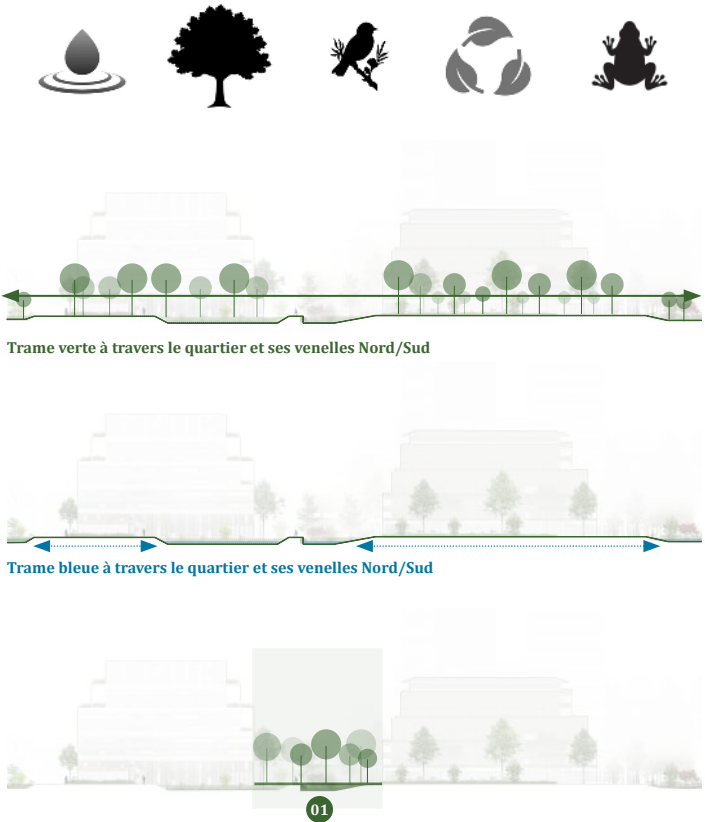


Restaurer les logiques naturelles
entre deux zones humides

L'intention principale du projet est de réouvrir le dialogue paysager, hydraulique et écologique entre les zones humides Nord et Sud. Pour cela, le projet propose :

- Un ensemble de noues paysagères en eau temporairement, permettant de reconnecter les écoulements naturels;
- La création d'espaces humides et de bassins écologiques-ludiques en eau temporairement, intégrés au modelé de terrain;
- La reconstitution de lisières végétales densifiées, jouant un rôle de corridor écologique;
- Une palette végétale adaptée aux sols humides, renforçant la biodiversité locale;

Cette démarche contribue à restaurer un fonctionnement écologique aujourd'hui entravé par le remblai. Elle s'inscrit directement dans les exigences environnementales formulées par la DREAL et la DDTM, qui attendent une amélioration de l'état écologique initial et une gestion des eaux pluviales et des zones humides.



Lier et prolonger le paysage existant
s'inscrire dans un paysage futur liant les projets urbains

